

**DISCOURS PRONONCÉ PAR M^{ME} MICHÈLE ALLIOT-MARIE,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES (FRANCE)**

76^{ème} Assemblée générale, Marrakech (Maroc)

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues,
Monsieur le Président d'INTERPOL,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et messieurs les membres du Comité exécutif,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Je veux remercier tout particulièrement les hautes autorités du Royaume du Maroc, pour l'accueil traditionnellement chaleureux qu'elles ont bien voulu une nouvelle fois nous accorder dans ce pays.

Mesdames et Messieurs,

Les raisons qui ont conduit à la création en 1928 du « Bureau International », qui deviendra le Bureau Central National France d'INTERPOL, sont restées d'une remarquable modernité.

Après la seconde guerre mondiale, alors que le principe même d'une Organisation mondiale était remis en question, le choix d'accueillir en France le siège d'INTERPOL pour renforcer la réponse globale à la criminalité internationale, permet d'associer aujourd'hui 186 États.

Le premier outil mondial de coopération policière est appelé à jouer un rôle croissant, en apportant les réponses technologiques et humaines à la mondialisation du crime.

**1. INTERPOL AURA AU 21^{ème} SIÈCLE UN RÔLE CROISSANT À JOUER CONTRE
LES ORGANISATIONS CRIMINELLES**

La révolution des transports, l'apparition des technologies de l'information et l'accroissement constant des phénomènes migratoires se sont accompagnés d'une adaptation de la criminalité à ces mutations. Elles leur ont offert un champ de développement sans précédent.

Face à une criminalité mondialisée, la lutte contre la criminalité doit être également mondialisée, qu'il s'agisse de terrorisme ou de cybercriminalité.

La lutte contre le terrorisme international est devenue une urgence absolue.

La tragédie du 11 septembre 2001 a fait prendre conscience à tous les États de l'urgente nécessité de se mobiliser collectivement.

Après Paris en 1995 et 1996, New York en 2001, dans ce pays même, à Casablanca le 16 mai 2003, à Madrid le 11 mars 2004, à Londres le 7 juillet 2005, à Alger le 16 mai dernier, des terroristes frappent et sèment la panique.

Face à de tels défis, INTERPOL a pris une dimension nouvelle et s'est donné les moyens de répondre. Le groupe « fusion » d'appui aux enquêtes, la mise en œuvre de nouvelles bases de données, le programme d'action pour le bioterrorisme, constituent quelques uns de ces outils spécifiques.

Nous devons aller beaucoup plus loin.

La coordination des actions entreprises par chacun de nos pays sera déterminante pour répondre efficacement à la menace croissante du terrorisme globalisé.

D'ores et déjà, des résultats significatifs ont été obtenus grâce aux échanges entre les services spécialisés des pays les plus concernés. Il faut faire plus et plus vite.

Internet a généré une forme particulièrement odieuse d'exploitation humaine, celle de la pédopornographie.

INTERPOL a contribué remarquablement à la lutte contre le tourisme sexuel et à ses déviances les plus exécrables contre les enfants. Le système ICAID (INTERPOL Child Abuse Images Database) a permis de secourir 558 d'entre eux.

Opération VICO - Nous avons tous en mémoire le cas récent d'un enseignant produisant lui-même l'image des sévices qu'il imposait à de jeunes enfants d'Asie du sud-est. Cette efficacité d'INTERPOL a été saluée par les opinions publiques dans le monde entier.

2. LES RÉPONSES TECHNOLOGIQUES ET HUMAINES À LA MONDIALISATION DU CRIME

L'un de nos défis majeurs est de mettre les technologies les plus modernes au service de la lutte contre le crime, et de veiller à rendre compatibles les systèmes d'ores et déjà développés.

Le contrôle électronique aux frontières doit être renforcé. La Coupe du Monde de football de 2006 en Allemagne a été l'occasion pour la France de développer un procédé d'interrogation automatique et simultanée de la base de données INTERPOL des documents perdus ou volés, avec la base nationale et celle du système européen d'information Schengen.

Ce procédé d'interrogation a été repris par de nombreux pays avec l'aide d'INTERPOL.

Des millions de recherches sont ainsi effectuées chaque année, depuis les postes frontières. L'adoption prochaine par les États-Unis d'un tel système, sa généralisation progressive devraient permettre de contrôler plus efficacement le flux des migrants clandestins.

Un logiciel de suivi en temps réel des découvertes de signalements renforcera le dispositif.

Ce nouveau système vous sera présenté dès aujourd'hui, par un ingénieur de mon Ministère travaillant en relation étroite avec INTERPOL.

La coopération dans le domaine technologique nécessite que l'ensemble des États poursuivent leurs efforts pour rendre l'interrogation des fichiers nationaux et d'INTERPOL compatible.

Nous devons également engager une réflexion sur la mutualisation des recherches. Des pistes de travail existent.

La base de données ADN peut être davantage alimentée, l'adoption de la charte proposée par INTERPOL doit y contribuer.

La mise en place en 2004 avec INTERPOL du Système de communication particulièrement performant « I 24-7 », permet de répondre sans interruption aux demandes d'interrogations des fichiers par les pays membres.

Les progrès accomplis pour la mise en place du Centre de commandement de Lyon (Command and Coordination Center), doivent être salués.

La réflexion en cours sur la mise en place des Centres Mondiaux Anti Criminalité (CMAC) montre qu'INTERPOL a encore d'autres ambitions.

Ces centres développeront l'analyse criminelle en exploitant les données contenues dans les bases administrées par le Secrétariat général.

De même le projet I-link d'alimentation formatée et d'interrogation des bases de données constituera pour tous un progrès significatif en termes de délai de réponse.

Au-delà de la lutte contre la criminalité, je souhaite saluer également l'engagement d'INTERPOL dans des circonstances particulièrement dramatiques comme le tsunami, le 26 décembre 2004. En Thaïlande, INTERPOL a ainsi fédéré l'aide spontanée des États membres avec sa propre unité d'identification des victimes de catastrophes.

Ce fut l'occasion de souligner l'intérêt d'une base internationale d'identification de victimes.

La France soutient le développement de la coopération policière sous toutes ses formes, pour mieux lutter contre la criminalité transnationale.

Elle participe au dispositif Schengen, à la création des fichiers Europol, aux nouvelles formes de coopération opérationnelles, bilatérale ou multilatérale.

Pour autant, mon pays reste convaincu qu'INTERPOL doit jouer un rôle spécifique, central et prépondérant au service de la communauté internationale.

Nous devons réfléchir à l'articulation avec les centres maritimes régionaux, tels les centres d'analyse et de lutte contre les stupéfiants sur les façades maritimes comme le MAOC-M en Méditerranée. Au sein de ces structures, le recours aux bases spécialisées serait une plus-value intéressante.

Nous sommes tous concernés par les grands défis de la mondialisation de la criminalité qui menace nos sociétés et l'organisation de nos États.

INTERPOL doit continuer à développer des réponses adaptées et je salue les initiatives de son Secrétaire Général Ronald NOBLE, dont le dynamisme et la vision prospective sont dignes d'éloges.

Je salue également le professionnalisme des cadres, policiers et experts scientifiques du Secrétariat général.

Dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, l'O.I.P.C.-INTERPOL délivre à tous ses membres et face au monde entier un message universel d'entraide et de respect mutuels, pour la cohabitation pacifique de tous les peuples et de toutes les sociétés dont vous pouvez être fiers.